

## Téléphonie Mobile

### Fiche de synthèse d'un nouveau site ou d'une modification substantielle d'un site existant

#### Informations générales :

Opérateur	<b>SFR</b>	Arrdt	<b>9<sup>eme</sup></b>
Nom de site	VICTOIRE	Numéro	751157
Adresse du site	<b>76, rue Saint Lazare</b>	Hauteur	R+8 (29,50 m)
Bailleur de l'immeuble	Privé	Destination	Habitations
Type d'installation	Ajout du 700MHz sur un site 2G/3G/4G et ajout de 3 antennes inactives		
Complément d'info	Six antennes dont trois inactives sur trois azimuts Un autre opérateur présent sur le site BT (30°, 130° et 320°)		
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			Oui (DP)

#### Calendrier de suivi du dossier

Date d'enregistrement à l'Agence d'Ecologie Urbaine (J)	<b>05/11/2019</b>
Date d'envoi de la fiche de synthèse à la Mairie d'arrondissement	<b>06/11/2019</b>
Date limite de réponse de la Mairie d'arrondissement (J+2 mois)	<b>05/01/2020</b>

Historique et contexte

#### Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	SFR prévoit de faire évoluer ses équipements afin d'apporter de nouveaux services (3G, 4G ou 4G+ par exemple) et permettre d'utiliser dans les meilleures conditions son réseau de téléphonie mobile conformément à ses obligations réglementaires.		
Détail du projet	Ce projet concerne l'ajout de trois antennes et le remplacement des trois antennes existantes par trois nouvelles antennes, avec ajout du 700 MHz, couvrant 2G, 3G et 4G (fréquences 700/800/900/1800/2100/2600 MHz) orientées vers les azimuts 0°, 120° et 240°.		
Distance des ouvrants	Fenêtres entre 5,51 m et 6,62 m	Tilts (degrés)	Entre 6° et 16°
Estimation	Non fournie	Vis-à-vis (25m)	R+6 (29m)
Divers	<b>Aucun établissement particulier dans un rayon de 100m autour des antennes</b>		

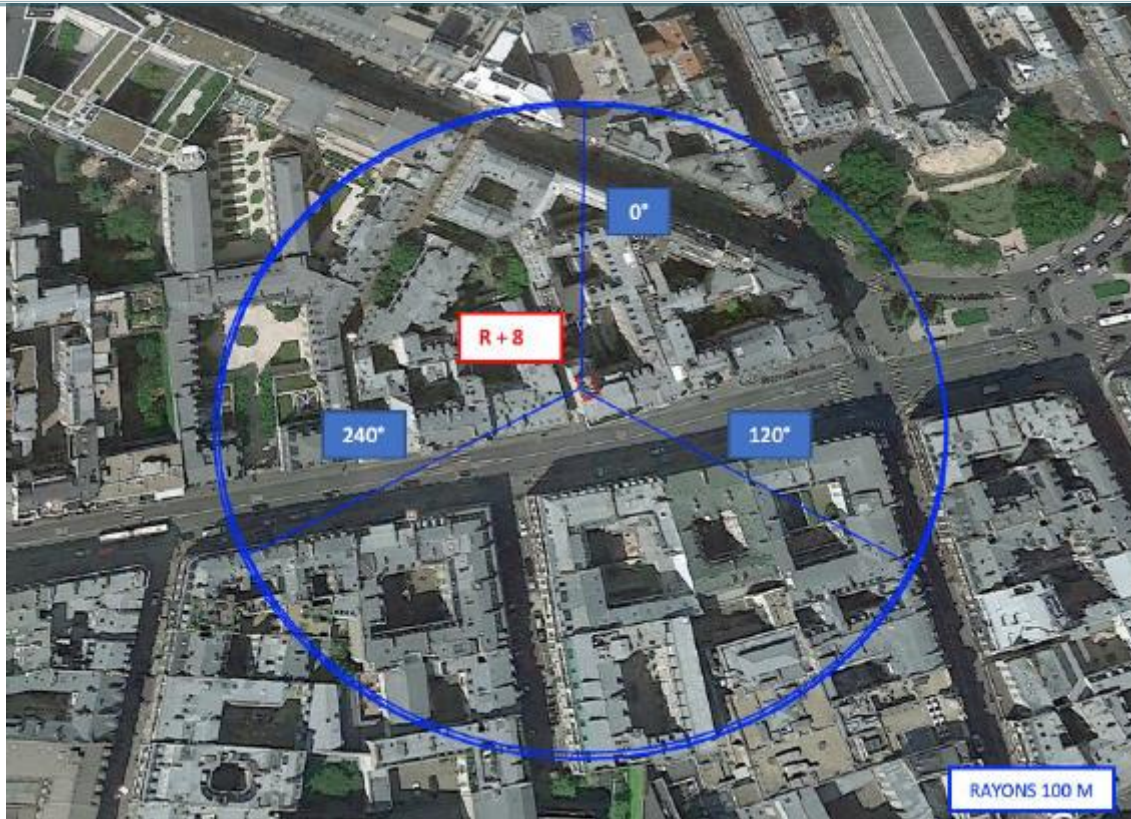
#### Incidence visuelle

Intégration antennaire	Ce projet consiste à remplacer les 3 antennes existantes par 3 nouvelles antennes panneaux de dimensions équivalentes accueillant en plus le 700 MHz. Une antenne inactive par secteur sera ajoutée à la même HHA que les antennes existantes et avec les mêmes azimuts. Les antennes existantes et les nouvelles antennes inactives seront distantes d'environ 50 cm.		
Zone technique	Des modules techniques de taille réduite seront placés sur la terrasse au niveau de la zone technique à proximité des antennes (pas d'impact visuel).		
Hauteur antennes/sol	32,65 m		

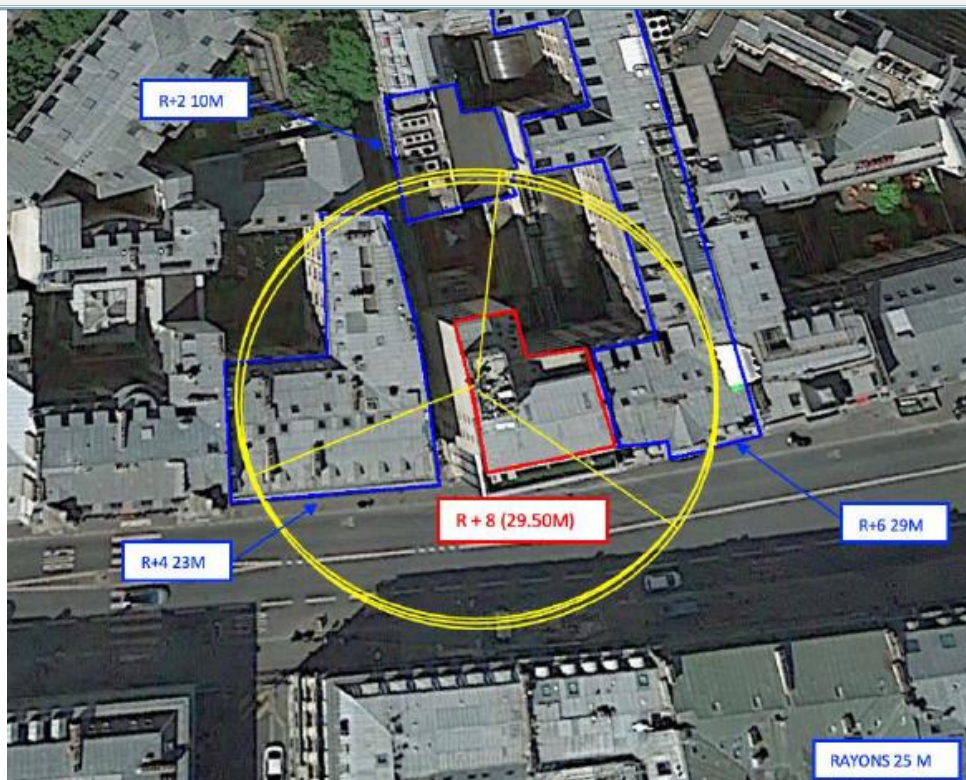
**Date :**

#### Avis de la Mairie d'arrondissement concernée :

Avis Mairie d'arrondissement :		Favorable <input type="checkbox"/>  Défavorable <input type="checkbox"/>
Conformité de l'AEU en l'absence d'avis		

**Carte du site au regard des établissements particuliers  
dans un rayon de 100m autour des antennes**

AUCUN ÉTABLISSEMENT PARTICULIER DANS UN RAYON DE 100M AUTOUR DES ANTENNES

**Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles  
dans un rayon de 25m autour des antennes**



**Simulation et conformité au seuil de la Charte****NON FOURNIE****Vue des Antennes Avant/Après**

Etat de l'existant :



Vue de la zone technique



Etat projeté :



**Vue des Azimuts**

AZIMUT 0°



AZIMUT 120°



AZIMUT 240°

